

Traduction ASTAIR

CONCERNE :

Planeurs : GROB G. 103 TWIN-ASTIR II et
G. 103 A TWIN-ASTIR II et ACRO

N° de série : 3501 à 3729 TM 315-37/1-
3730 à 3878 TM 315-37/2
33879 à 34078

OBJET : Commandes de vol
----- Vérification et renforcement de certaines
pièces soudées.

DELAIS : **Mesure 1** : avant le prochain vol inspection
visuelle des pièces concernées, recherche de
craquelures ou déformations dans les zones de
soudure. (voir plan en annexe). Si aucun
défaut n'est constaté remettre le planeur
en vol jusqu'à l'application de la mesure 2,
à la date limite du 31 juin 1989.
Si un défaut est constaté, appliqué immédiatement
la mesure 2.

Mesure 2 : les pièces concernées sont à
renforcer suivant les directives de travaux
TM 315-37. Date limite d'application pour
les pièces sans défaut : 31 juin 1989.

MATERIEL : Le matériel est mis à disposition pour le
----- constructeur.

MASSE ET CENTRAGE: sans effet.

REMARQUE : a) La mesure 1 peut-être appliquée par une
----- personne compétente en atelier-club. Mention
de l'inspection est à porter dans le livret
de bord.

La mesure 2 ne peut-être appliquée que par
un soudeur à qualification aéro en état de
validité et dans un atelier approprié.

b) la TM 315-37/1 concerne uniquement le
compensateur de profondeur aérodynamique.
(voir plan en annexe).

La TM 315-37/2 concerne les pièces en tubes
d'acier soudés repertoriés sur le plan en
annexe.

CONCERNE :

Planeurs : GROB G 103 TWIN ASTIR II et ACRO
N° de série : 3780 à 3878
33879 à 34078

La mesure 2 consiste a renforcer les pièces concernées par la mise en place par soudure d'une arête de raidissement.

Nomenclature des pièces suivant plan 315-37/2 en annexe :

N°	Réf. ancienne	Dénomination	Réf. neuve
10	102 C -4225	renvoi 1 - aileron	- 4225/1
11	102 C -4351	Bielle 1 - aileron	- 4351/1
12	103 B -4405	Cde AF - AV	- 4405/1
13	103 B -4412	Cde AF - AR	- 4412/1
14	103 B -4426	Bielle AV-palonnier-AR	- 4426/1
15	103 B -4427	Bielle AR-palonnier-AR	- 4427/1
16	103 B -4433	Renvoi AF	- 4433/1
17	103 B -4435	Renvoi aileron	- 4435/1
18	103 B -4436	Guignol	- 4436/1
19	103 B -4451	Renvoi - aileron	- 4451/1
20	103 B -4454	Renvoi AF	- 4454/1
21	103 B -4461	Renvoi profondeur	- 4461/1
22	103 B -4553	Bielle III-aileron	- 4553/1
23	103 B -4586	Bielle 1 - direction	- 4586/1
24	103 B -4779	Coulisseur palonnier	- 4779/1

GROB/ASTAIR propose trois possibilités d'application :

FORMULE 1.

Fourniture gratuite des pièces et plan de travail, pour l'exécution des travaux en atelier-club (dépose et remontage) et soudure en atelier agréé, et par un soudeur titulaire des qualifications aéro.
(participation aux frais d'envois et de douane = 235 francs)

CONCERNE : Planeurs : GROB G. 103 et G 103 A

N° de Série: 3501 à 3729

La mesure 2 consiste à l'exécution des travaux suivants :

- a) modification des embouts de la tringle d'accouplement des commandes de Trimm située sur le flanc gauche de l'habitacle.
- b) remplacement de la ferrure d'attaque de commande située sur le volet-tab de compensation. Cette ferrure est stratifiée dans la coque supérieure du Tab. Dépose de l'ancienne ferrure. Remise en place de la nouvelle ferrure renforcée par stratification.

GROB/ASTAIR propose deux possibilités d'application :

1. Fourniture gratuite des pièces, matériaux et plan de travail pour l'exécution des travaux en atelier-Club. (participation aux frais d'envois et de douane = 235.- Francs)
 2. Exécution des travaux par ASTAIR à l'occasion du passage du planeur en atelier ASTAIR pour application de la TM 315-36 (brochures d'attaches d'ailes).
- (voir bon de commande et facture joints).

Inspection des commandes de vol

Mesure 1 : no de série : 3730-3878 / 33879-34078

Les commandes de vol concernées sont répertoriées par un chiffre et noircies.

